

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

## Compte rendu du conseil communautaire du mardi 23 mars 2010

- Présents :** Mesdames FOURNIER, MORCEL, GAUVAIN et FREIBERG.  
Messieurs VAUTRIN, STOCKY, HANRIOT, VELLE, LECLERC, PIONNIER, THIERY, GEORGE, MACQUIN, JONDEAU, BESANÇON, LUCIE et BRETON.
- Excusés :** Messieurs POIREL et LECLERE.  
Madame CILLA.

### **Ordre du jour :**

- **Adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2009 : CCCH-ZAC-ASSNT,**
- **Affectation des résultats,**
- **Débats d'orientations budgétaires,**
- **Questions diverses :** - *participation 2009 à la CCME pour l'entretien du ruisseau Esch*
  - *prise en charge formation IRTS pour un agent du CMA,*
  - *Achat des composteurs et demande de subvention auprès de l'ADEME,*
  - *Renouvellement du marché de gestion déchetterie avec la CCTV,*
  - *Renouvellement du poste de l'Ambassadrice du Tri pour 5h/s à partir du 01.04.2010,*

Mme Fournier demande aux conseillers communautaires s'ils ont des remarques à formuler concernant le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque n'est formulée.

Mme MORCEL Nicole est désignée comme secrétaire de séance.

### **1/ ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009**

#### **⇒ ZAC DE NOVIANT AUX PRES :**

Après lecture complète du compte administratif 2009 de la ZAC, la présidente demande aux conseillers s'ils ont des questions à poser : il n'y a pas de question complémentaire.

### **Résultat de clôture 2009 :**

- Dépenses de Fonctionnement : 35 030.92 € / Recettes de Fonctionnement : 31 686.77 € / Report Antérieur : 9 529.77 € ce qui donne un solde excédentaire définitif de la Section de Fonctionnement de **+ 6 185.62 €**
- Dépenses d'Investissement : 15 139.45 € / Recettes d'investissement : 18 037.08 € / Report Antérieur: 24 265.90 € ce qui donne un solde excédentaire définitif de la section d'investissement de **+ 27 163.53 €**

## ⇒ ASSAINISSEMENT :

Après lecture complète du compte administratif 2009 du service ASSAINISSEMENT, la présidente demande s'il y a des questions : il n'y a pas de question complémentaire.

### Résultat de clôture 2009 :

Dépenses de Fonctionnement : 19 754.33 € / Recettes de Fonctionnement : 40 490.23 € / Report Antérieur : 24 942.46 €

Solde de la Section de Fonctionnement : + 45 678.36 €

Dépenses d'Investissement : 8 311.71 € / Recettes d'Investissement : 13 740.14 € / Report Antérieur: 33 586.90 €

Solde de la Section d'Investissement : + 39 015.33 €

## ⇒ CCCH :

Après lecture complète du compte administratif 2009 de la CCCH, Mme Fournier demande s'il y a des questions. M. Lucie, maire de DOMEVRE, a plusieurs questions à poser :

- Pourquoi n'a-t-on encaissé que 3 080.05 € pour le FCTVA alors qu'on avait prévu 8 000 € de recette pour 2009 ?

Mme Fournier explique que la différence est reportée dans les restes à réaliser (5000 euros). En effet, la demande de versement du solde du FCTVA a été faite plus tard, lorsque certains travaux complémentaires ont été enfin réalisés par les entreprises (pas forcément pressées...) sur la demande de l'architecte, M. DI CIOCCIO, en réparation de certaines malfaçons ou erreurs (électricité, revêtement de sol du 1<sup>ER</sup> étage, menuiserie).

- Comment expliquez-vous le déficit d'investissement ?

Réponse : « Aucune dépense d'investissement autre que celle prévue au budget prévisionnel 2009 n'a été mandatée en cours d'exercice ».

La situation favorable de la trésorerie de la CCCH a permis de rembourser de manière anticipée une partie du prêt relais souscrit pour la construction des bureaux (prêt de 125 000 euros, venant à échéance le 01/09/2010). Sur ces 125 000 euros, 60 000 ont pu être remboursés au cours de l'année 2009, ce qui a permis de diminuer par moitié le montant des intérêts payés chaque mois.

Ce remboursement anticipé n'avait pas été prévu au budget voté en mars 2009, chaque maire sait bien qu'il est difficile de connaître l'évolution exacte de la trésorerie de sa collectivité, celle-ci étant gérée par le Trésor Public.

Cependant, le remboursement anticipé d'un prêt fait bien partie des actes de bonne gestion. La présidente fait d'ailleurs remarquer que, s'il n'est pas en son pouvoir de créer des recettes nouvelles, on peut au moins essayer d'agir sur les dépenses, ou sur les atténuations de charges.

C'est par exemple l'objet de la convention passée avec la CCTVALLEES pour la reprise de 5 places au CMA.

### Résultat de clôture 2009 :

Dépenses de Fonctionnement : 474 261.78 € / Recettes de Fonctionnement : 514 632.89 € / Excédent antérieur : 32 628.81 €, ce qui donne un excédent de fonctionnement de + 72 999.92 €

Dépenses d'Investissement : 119 738.72 € / Recettes d'Investissement : 63 566.69 € / Excédent antérieur : 37 633.81 €, ce qui donne un déficit d'investissement de - 18 538.22 €

La présidente sort de la salle et le vice-président, M. Vautrin, maire de MANONVILLE, procède au vote :

- ⇒ **Compte administratif 2009 de la ZAC adopté à l'unanimité ;**
- ⇒ **Compte administratif 2009 du Service ASSNT adopté à l'unanimité ;**
- ⇒ **Compte administratif 2009 de la CCCH adopté à l'unanimité (avec une remarque de Monsieur LUCIE : « faire attention aux emprunts de trésorerie »).**

## **2/ AFFECTATIONS DES RESULTATS :**

Tous les excédents ZAC ET ASSAINISSEMENT seront affectés en report sur la même section au budget 2010.

Pour le budget général de la CCHAYE : l'affectation de l'excédent de fonctionnement sera réparti de la manière suivante :

- 18 538.22 E seront affectés sur la section d'investissement en comblement du déficit 2009
- le solde, soit  $72\,999.92 - 18\,538.22 = 54\,461.70$  euros viendront s'ajouter aux recettes de fonctionnement du budget 2010.

## **3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 :**

Comme on le sait à présent, la CCCHaye n'a pas les moyens financiers d'engager de nouveaux et lourds programmes d'investissements.

Elle se doit avant tout de faire face à ses nombreuses obligations : déneigement, collecte et traitement des OM, tri sélectif, déchetterie, entretien des rivières, crèche-halte garderie, assainissement, financement et entretien des locaux de NOVIANT AUX PRES (zone artisanale et bureaux), fonctionnement de la collectivité.

L'accent sera mis sur de nouvelles actions et services ponctuels envers les habitants du Territoire, comme la mise en place du prélèvement automatique des ordures ménagères, l'achat de composteurs, etc...

Par ailleurs, la présidente estime que la palette de services rendus est largement supérieure à celles de collectivités similaires à la nôtre, que les services rendus semblent correspondre aux besoins du territoire. Les conseillers communautaires n'ont d'ailleurs été saisis d'aucune demande particulière.

**IMPOTS :** A la question de Monsieur LUCIE, Mme FOURNIER répond que le budget 2010 sera bâti sur le maintien du taux des quatre taxes, sans augmentation par rapport aux années passées.

En effet, l'Etat s'est engagé à maintenir au même niveau le montant précédemment perçu pour la taxe professionnelle, aujourd'hui remplacée par la CFE et la CVA (contribution foncière des entreprises, et contribution sur la valeur ajoutée).

**Les conseillers acceptent à l'unanimité le maintien du taux des quatre taxes, en attendant les directives de l'ETAT sur le taux à appliquer pour la CFE.**

## **4/ QUESTIONS DIVERSES :**

- a) **Participation 2009 à la CCVME pour l'entretien du ruisseau d'Esch + Convention 2010**

La Présidente demande l'autorisation aux conseillers de payer à la Communauté de Communes de Val de Moselle et Esch la participation de la CCCHaye pour le poste de la technicienne de rivière.

Le coût résiduel du poste (après subventions de l'agence de l'eau et du conseil général 54), d'un montant de 5 305.48 €, est réparti entre différentes collectivités en fonction du linéaire de berges pour chacune d'entre elles, à savoir : Blénod les PAM (6.49%), Jézainville (12.7%), CCVME (27.03%) et CCCH (52.97%).

**La participation de la CCCHaye représente la somme de 2 810.31 €, ce qui est accepté.**

Les conseillers font à nouveau remarquer le peu de présence de la technicienne de rivière sur notre territoire malgré le linéaire important, ainsi que le peu de prise de contact direct avec les riverains.

Par ailleurs, Mme Fournier fait part aux conseillers de la proposition de convention pour les travaux d'entretien du ruisseau d'Esch 2010 établie par la CCVME. La participation de la CCCH est estimée à 2 432.30 € pour les travaux + 3 390.08 € pour le poste de la technicienne, soit un total de 5 822.38 €.

Cette convention est établie pour 1 an, éventuellement renouvelable si les travaux ne sont pas finis.

**Les conseillers communautaires décident de ne pas accepter cette convention tant qu'ils n'auront pas rencontré la technicienne de rivière.**

A noter : les travaux d'entretien de l'ESCH ont été confiés, par la commission d'appels d'offres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET ESCH, après avis de l'agence de l'eau, à une association d'insertion vosgienne. La présidente procède à la lecture du courrier de SW ENVIRONNEMENT protestant contre ce choix.

**b) Prise en charge formation IRTS pour un agent du CMA**

Mme Fournier présente aux conseillers une demande de prise en charge d'une formation VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience), dispensée par l'IRTS de Nancy, pour l'obtention du diplôme d'Eduteur de Jeunes Enfants formulée par un agent travaillant au CMA de Manonville.

Son coût : 440 € en 2010 & 880 € en 2011.

**Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité la demande de prise en charge de cette formation VAE.**

**c) Achat de composteurs et demande de subvention auprès de l'ADEME**

L'opération composteur est un vrai succès puisque plus de 130 personnes en ont réservé un.

Sur proposition de Nathalie (secrétaire de la ccchaye), la remise des composteurs pourrait se faire un samedi matin à la ccchaye (vers 10h30) autour d'une animation sur le thème du compostage organisée par le CPIE des Côtes de Meuse à Bonzé. Le coût de cette manifestation est de 200 € (frais de déplacement inclus) pour une durée de 1h30 à 2h00.

L'ADEME subventionne, à hauteur de 50 % environ, ce type d'action qui s'intègre dans les opérations de réduction des déchets.

**Cette proposition est acceptée, les demandes de subventions seront adressées à l'ADEME.**

Par ailleurs, l'ADEME propose une convention (établie en commun avec la CC3V ET MAD à l'YRON) d'une durée de 5 ans dont l'objectif est de réduire, à terme, les déchets de 7 % en contre partie d'un soutien financier de 1.50 € / habitant et / an. Un acompte de 20 % est versé tous les ans. Le versement du solde est effectué si l'objectif est atteint. L'ADEME prend comme référence l'année N-1, ce qui représente pour la ccchaye 250 kg / hab hors déchets et points tris.

Le vice-président, Denis VAUTRIN, est allé avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS, en visite à RIBEAUVILLE car cette commune a mis en place le système de la pesée embarquée. Cette solution

permet de réduire de 50 % le tonnage des déchets collectés (mais il y a quand même une augmentation des dépôts à la déchetterie...). L'investissement à faire est relativement important.

Mme Fournier attire l'attention des conseillers sur la contenance des bacs des familles qui se réduisent. La liste de ces familles, dont le bac de 240 litres serait enlevé et remplacé par un de 120 litres, sera communiquée par l'ambassadrice du TRI à chaque mairie, les ouvriers communaux étant chargés d'effectuer les échanges et de poser les étiquettes sur les nouveaux bacs.

Un courrier d'information sera préalablement adressé par la CCHAYE à chaque famille.

Par ailleurs, la présidente propose d'enlever, dès maintenant, les bacs de 750 l qui se trouvent aux cimetières, ou dans tous autres lieux communaux, pour les remplacer par des bacs de 240 l.

Rappel : les bacs non étiquetés ne seront bientôt plus ramassés par Barisien (septembre/octobre).

#### **d) Renouvellement du poste de l'Ambassadrice du Tri pour 5h00 / semaine à partir du 01.04.2010**

Marie-Catherine ZENDEN, Ambassadrice du Tri, est employée par la Cté de Ces des Trois Vallées, du Mad à l'Yron et les Côtes en Haye. Ses contrats, de 10h00 / semaine chacun, arrivent à échéance au 31.03.2010.

**Mme Fournier propose de reconduire son contrat, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, pour une durée hebdomadaire de 5h00, ce qui est accepté,** la Communauté de Communes des Trois Vallées souhaitant également renouveler son contrat en augmentant de 5h00 / semaine sa durée hebdomadaire, soit 15h00 par semaine.

#### **INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES**

- **acceptation de l'indemnisation proposée par GROUPAMA pour un ordinateur endommagé suite à un court-circuit (358.78 E).**
- **acceptation de régler la facture DSF Informatique d'un montant de 187.58 € TTC pour l'achat d'un écran plat pour ordinateur de la cchaye.**
- **acceptation du renouvellement du contrat DECHETTERIE pour un an avec la CC3V, à compter du 01/03/2010 (commission d'appel d'offres à la CC3V ce jour).**
- **acceptation du renouvellement des contrats collecte et traitement des ordures ménagères pour un an à compter du 01/01/2011.**
- **renouvellement CAE qui vient à échéance le 31/03/2010 par un CUI (mêmes heures, même prise en charge par l'ETAT).**
- **confirmation de la décision (après mise en concurrence) de la commission assainissement concernant :**
  - a) **les levés topographiques confiées à l'entreprise MANGIN pour 25 728 euros HTVA**
  - b) **les études géotechniques confiées à COMPETENCE GEOTECHNIQUE pour 26 720 euros HTVA.**

**UN CONTENEUR A VETEMENTS appartenant à RTEVAL PREST sera installé sur la parking de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE à Noviant. Cette prestation est gratuite pour la CCHAYE.**

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER